Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 079-200069755-20250428-DP20250100-AU

REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20250100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Prévention et gestion des déchets

OBJET : **Avenant n°2 marché 2021_ENV05 vêtements travail prolongation de 3 mois**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 24. La décision sur les avenants à tous les marchés, accords-cadres et marchés subséquents lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget » ;

Vu l'article L2194-1-3° et R2194-5 du Code de la commande publique précisant qu'un marché ne peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque ces modifications ne sont pas substantielles ;

Considérant que le marché de services n°2021_ENV05 ayant pour objet la location et l'entretien des vêtements de travail de la Communauté de communes Mellois en Poitou conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois une année à compter de la notification du marché en date du 9 juin 2021, pour un montant maximum de 159 042,88€ HT pour la durée totale du marché ;

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger la durée du marché de 3 mois soit du 9 juin au 9 septembre 2025. Cette modification est rendue nécessaire par des circonstances imprévues liées aux délais de mise en œuvre du nouveau marché ;

Considérant que cette prolongation entraîne une hausse du marché initial de 12 000€ HT ;

Considérant la nécessité de passer un avenant avec l'entreprise SAS ELIS dans ce cadre ;

DECIDE

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 079-200069755-20250428-DP20250100-AU

Article 1 : De valider l'avenant n°2 au marché n° 2021_ENV05 relatif à la location et l'entretien des vêtements de travail de la Communauté de communes Mellois en Poitou dont le titulaire est l'entreprise SAS ELIS située Les Lavandières ZI « Les Carrières » à AVRILLE (49240), pour un montant maximum de 171 042,88€ HT / an, représentant une augmentation de 7,55% du marché initial.

Article 2 : D'autoriser à signer l'avenant n°1 du marché n° 2021ENV05.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- M.le préfet.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 6 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET
Président
28 avr. 2025